

Convocation du 16 mai 2017.

**Ordre du jour :**

- Composition intercommunal des impôts directs.
- Délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées.
- Indemnités de conseil à la trésorière.
- SIVOSC de COURSON-les-CARRIERES.
- Affaires diverses.

L'an deux mil dix sept et le dix neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONTE Claude, Maire.

**Présents** : Mesdames BIZOT Marie-Hélène, CORRE Alexandra, TROUVE Hélène, Messieurs MARTINS Jean-Pierre, PIERRE Hervé, POT Christophe, VAN DAMME Hervé.

**Absente** : Madame BITAUD Nathalie, excusée.

Madame CORRE Alexandra a été élue secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- Demande de subvention de l'U.N.A.
- Ligne de trésorerie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **COMPOSITION INTERCOMMUNAL DES IMPOTS DIRECTS**

**délibération n° 2017/mai/001.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un délégué représentant la commune, doit être désigné, ceci afin de participer aux réunions intercommunal des impôts directs à la communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite que Monsieur le Maire, CONTE Claude, représente la commune au sein de la composition intercommunale des impôts directs à la communauté de communes de Puisaye-Forterre.

❖ **DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

**délibération n° 2017/mai/002.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées, doit être nommé, ceci afin de participer aux réunions à la communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité 7 voix pour 1 voix contre, nomme Monsieur le Maire, CONTE Claude, délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes de Puisaye-Forterre.

**❖ INDEMNITES DE CONSEIL A LA TRESORIERE****délibération n° 2017/mai/003.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le décompte de l'indemnité de conseil établi par la trésorière de SAINT-FARGEAU, qui s'est établi comme suit :

Montant brut : 371,02 euros.

Montant net : 338,15 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser l'indemnité de conseil à la trésorière de SAINT-FARGEAU.

**❖ SIVOSC DE COURSON-LES-CARRIERES****délibération n° 2017/mai/004.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du SYVOSC de COURSON-LES-CARRIERES sollicitant une participation financière, pour un enfant domicilié sur notre commune qui fréquente le collège de COURSON-LES-CARRIERES. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité refuse de verser cette participation.

**❖ DEMANDE DE SUBVENTION DE L' U.N.A.****délibération n° 2017/mai/005.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention de l'U.N.A de 1,00 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser cette subvention à l'U.N.A.

**❖ LIGNE DE TRESORERIE****délibération n° 2017/mai/006.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de l'église se sont déroulés principalement en 2016, et toutes les subventions ne sont pas touchées, ainsi que le fond de compensation de la T.V.A.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils seraient d'accord pour que la commune ouvre une ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté d'un montant de 100 000,00 euros, pour une durée de un an.

Le taux proposé est de 1,10 %, la commission d'engagement est de 0.20 % du nominal, facturation des intérêts trimestriels.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Sono portable et vidéo projecteur :

Le conseil municipal étudie des devis pour l'achat éventuel d'une sono portable et d'un vidéo projecteur.

La séance est levée à vingt deux heures quarante neuf minutes.